

20179A002389



UCF CIBTP
SERVICE CARTE BTP
TSA 31655 - 75901 Paris Cedex 15 FRANCE
Courriel : www.cartebp.fr/contact

DELERUE
David, Joël

Paris, le 07/07/2020

Monsieur,

Les Pouvoirs publics ont instauré une Carte d'identification professionnelle BTP obligatoire (art. L. 8291-1 et suivants du code du travail), conçue pour lutter plus efficacement contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale.

Nous vous prions de trouver ci-joint votre Carte BTP, portant le n° **002 768 201 2**.

Cette carte, strictement personnelle, annule et invalide l'attestation provisoire qui vous a été remise précédemment.

Vous devez pouvoir, à tout moment, présenter votre Carte BTP sur le lieu de travail. Celle-ci peut vous être demandée par un agent de contrôle habilité, le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre, pour justifier de la déclaration effectuée par votre employeur. En cas de défaut de déclaration, ce dernier est passible de sanctions.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous reporter au verso de ce courrier ainsi qu'à vous rendre sur le site www.cartebp.fr.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe JACQUEMIER
Directeur général UCF



◀ VOTRE CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE BTP
À DÉCOLLER, À CONSERVER, À PRÉSENTER
EN CAS DE CONTRÔLE SUR LE CHANTIER

◀ YOUR CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE BTP
TAKE IT OFF, KEEP IT, SHOW IT
IN CASE OF INSPECTION ON SITE



20179A002389